

Commission des archives et d'histoire du diocèse d'Arras

Séance du 16 avril 2009

Communication :

La formation du clergé dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer au XVIIIe siècle

Par Philippe Moulis¹

Premier ordre du royaume, le clergé occupait, notamment grâce à son rôle d'intercesseur entre les hommes et le monde divin, une place prépondérante à tous les niveaux de la société. À la veille de la Révolution, le clergé de France était dispersé dans plus de cent trente diocèses. Ces derniers différaient grandement par le nombre de leurs paroisses. Le diocèse de Boulogne-sur-Mer se rangeait dans la catégorie des petits diocèses. Avec ses 280 paroisses, il était situé à la frontière nord du Royaume de France. Suite à la destruction du diocèse de Thérouanne en 1553, le diocèse de Boulogne-sur-Mer fut érigé par la bulle *Divinae majestis arbitrio* du pape Pie V le 3 mars 1567.

Les 280 paroisses et 144 secours qui le composaient, en 1789, se répartissaient dans les 17 doyennés, eux-mêmes inclus dans deux archidiaconés, celui d'Artois et celui de Flandres (voir cartes du diocèse de Boulogne n°1 et n°2).

Notre thèse porte sur un groupe d'ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer : les curés et leurs collaborateurs².

Comment devenait-on prêtre, puis curé dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer aux XVIIe et XVIIIe siècles ? Au centre de notre problématique, cette question permet d'étudier la vie de ces hommes de leur naissance à leur mort. Le rôle central du prêtre et surtout celui du curé au sein de la communauté paroissiale permettent d'aborder les cadres de vie, intellectuels, économiques, spirituels de la société d'Ancien Régime.

La formation sacerdotale, première partie de notre thèse, examine, de 1627 à 1789, le façonnage du prêtre à travers son parcours éducatif et scolaire, de son enfance à la sortie du grand séminaire ; ce sera l'objet d'une partie de notre communication : « La formation du clergé dans le diocèse de Boulogne au XVIIIe siècle »

¹ philippe.moulis@free.fr

² Moulis Philippe, *Le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1789*, thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction du Pr. Gilles Deregnacourt, Université d'Artois, 2008.

L'Église tridentine voulait faire de ses clercs des *literati*. Ils devaient donc être capables de comprendre les prières de la messe..., mais aussi ils devaient pouvoir accéder au sens de la Divine Ecriture dans la version latine de la Vulgate³. Il appartenait aux prêtres de prêcher la parole de Dieu et d'instruire les fidèles. En conséquence, pour lire et comprendre les ouvrages liturgiques en latin, les catéchismes, pour écrire et prononcer les sermons, il fallait des prêtres suffisamment aptes à manier l'écrit et à s'exprimer. Il fallait donc des établissements scolaires et universitaires dignes de conférer ces aptitudes. Quant aux séminaires, ils complétaient la formation intellectuelle des ecclésiastiques et surtout leur apprenaient, par la répétition d'exercices pratiques, leur futur métier. Petites écoles, collèges, Universités, Séminaires, tout se tenait.

Des collèges devaient sortir des esprits de solide culture classique, de mœurs aimables et polies, de commerce agréable, aptes à tenir leur place dans la société et les salons, à soutenir une conversation, et qui pouvaient, après la formation du collège, s'engager dans des études plus approfondies qui les menaient au sacerdoce, à la médecine, à l'armée ou au barreau⁴. Mais avant d'intégrer les premières classes du collège, les enfants recevaient quelques notions de base dans de petites structures scolaires ou familiales.

I. la formation scolaire et universitaire

1.1 La préparation au collège

Un petit nombre d'ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer fit connaissance avec l'alphabet, les chiffres et surtout avec le catholicisme dans les écoles ou presbytère de leur village de naissance. Les écoles paroissiales constituaient pour les autorités catholiques le moyen le plus adéquat de combattre la « prodigieuse ignorance » des campagnes et de lutter efficacement contre la propagation des idées de la Réforme.

Le maître d'école, obligatoirement d'obédience catholique, était recruté par les échevins. Dans les campagnes, des curés inculquaient aux enfants les plus doués ou ceux de leur famille, les rudiments de connaissance qui permettraient à une infime minorité d'accéder

³ Julia D., « Eglises, société, éducation à l'époque moderne. La transformation des collèges au XVIe et XVIIe siècles », *Pédagogie chrétienne pédagogues chrétiens Colloque international d'Angers, Septembre 1995*, Paris, Editions Don Bosco, 1996, p. 62.

⁴ Gontard M., *L'enseignement secondaire en France de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux 1750-1850*, Edisud, Aix-en-Provence, 1984, p. 12.

aux premières classes du plus proche collège. Prenons l'exemple notoire de Benoît-Joseph Labre, né à Amette le 26 mars 1748. À l'âge de 12 ans, il vint demeurer dans la paroisse d'Erin chez son oncle François-Jean-Baptiste Labre, qui en était curé. Il vécut un peu plus de six années dans le presbytère de son oncle et y reçut une grande partie de son éducation. Il y apprit :

Les premiers principes du latin. Il étoit presque toujours occupé à lire des livres de piété qu'il choisissoit dans la bibliothèque de son oncle où il paroît avoir puisé le pieux dessein de mener une vie austère, pénitente & retirée du monde, que dès-lors il commençoit à pratiquer rigoureusement & scrupuleusement tous jeûnes commandés par l'Eglise : qu'il fréquentoit les Sacrements tous les mois & qu'il suivoit très-exactement l'exemple de son respectable oncle, en visitant comme lui, très-souvent les pauvres & en les assistant par les moyens possibles⁵.

En 1768, Benoît-Joseph Labre postula dans un couvent de Chartreux de Longuenesse situé dans le diocèse de Saint-Omer :

Ils le renvoyèrent pour apprendre la Dialectique & le Chant ; il l'apprit chez deux différens Ecclésiastiques.⁶

Quelques mois plus tard, Benoît-Joseph Labre alla demeurer trois mois chez M. Dufour, vicaire de Ligny-lez-Aire :

Pour apprendre la dialectique & le chant, dans le désir de se rendre aux Chartreux de Montreuil, où il étoit reçu à condition de savoir ce que dessus ; il a remarqué en lui beaucoup d'ardeur pour apprendre le chant & servir les Messes, peu de goût pour l'étude, & un grand empressement pour la lecture des livres pieux, un grand amour pour la retraite, fuyant même les divertissements qui se font les Dimanches & Fêtes après l'Office dans les paroisses de campagne, quoiqu'il y fût excité par un compagnon d'étude, une telle patience à supporter les avis & les réprimandes (que ledit sieur Curé lui faisoit, parce qu'il préféroit la lecture des livres pieux, surtout les ouvrages du Père l'Aveugle, dont il s'occupoit totalement à l'étude de la dialectique)⁷.

Les familles de l'aristocratie ne mêlaient pas leurs enfants à ceux du commun peuple et entretenaient souvent pour leur éducation un précepteur à domicile jusqu'à ce qu'ils puissent intégrer un collège de bonne renommée.

Quant aux maîtres particuliers, grands concurrents des collèges, surtout au XVIIIe siècle, ils accueillaienent contre rétribution de nombreux enfants.

Il existait aussi de petites structures, tenues par des particuliers, avec des effectifs réduits, que l'on appelait régences latines, pédagogies etc. Elles avaient les seules classes de

⁵ Relation très-intéressante concernant le Serviteur de Dieu Benoît-Joseph Labre, de la paroisse d'Amette, diocèse de Boulogne en Picardie, mort à Rome, en odeur de Sainteté, le 16 avril dernier, Amiens, chez François Caron-Berquier, 1783, p. 5 et pp. 12-15 ; A. Diocésaines d'Arras, 7 G 166, Benoît Labre dans l'enquête historique de 1861.

⁶ Relation très-intéressante concernant le Serviteur de Dieu Benoît-Joseph Labre, op. cit., p. 5 et pp. 12-13.

⁷ Idem, pp. 15-16.

grammaire. Ces maîtres gravitaient dans l'orbite d'un collège, y étaient même parfois enseignants, apprenaient le latin et préparaient les enfants à l'entrée au collège.

Ces petites structures se multiplièrent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et les familles favorisèrent cette évolution qui permettait de réduire le coût des études et de garder leurs enfants plus longtemps auprès d'elles⁸.

Intéressons nous maintenant aux collèges qui formèrent le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer.

1.2 Les collèges et les universités :

La plupart des collèges de notre étude furent fondés avant 1650 (voir carte 3). Ce qui signifie que ces fondations furent contemporaines du grand mouvement de reconquête catholique et d'intense renouveau religieux qui caractérisa la partie Nord du royaume et les Pays-Bas méridionaux si profondément touchés par le protestantisme.

Tous les collèges n'avaient pas la même importance. Ils étaient répartis en quatre catégories : les régences latines, les petits collèges, les collèges d'humanités et les collèges de plein exercice.

L'enseignement était réparti sur huit années : six années d'humanités (de la sixième ou rudiments à la rhétorique) et deux années de philosophie. La majorité des établissements s'arrêtait à la rhétorique, voire aux humanités, ou même pour les plus petits aux classes de grammaire.

Un grand nombre de collèges relevait de communauté ou de congrégation religieuses, voire pour certains de prêtres séculiers.

Seule une fraction très réduite de la population diocésaine avait accès au collège et afin d'éviter de lourdes dépenses, les familles choisissaient pour leurs enfants l'établissement le plus proche de leur domicile.

Plusieurs collèges furent érigés dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Celui de la ville épiscopale fut tenu un temps par des prêtres séculiers, de 1581 à 1631. Le 3 juillet 1629,

⁸ Ces institutions, souligne Jean Quéniart, étaient particulièrement nombreuses dans les régions où, comme en Lorraine ou en Flandre, en Champagne ou en Bourgogne, la base sociale du recrutement s'était un peu élargie, grâce au niveau de pénétration de l'alphabétisation et de la culture écrite ; Quéniart J., *Les Français et l'écrit XIII^e – XIX^e siècle*, Hachette, Paris, 1998, p. 111.

mairie et échevins acceptèrent l'établissement d'un collège des pères de l'Oratoire⁹. Ces derniers prirent possession du collège le 28 avril 1631. Une grande partie des prêtres du diocèse de Boulogne-sur-Mer passa par cet établissement oratorien. Jusqu'en 1682 et avant même la création de la classe de théologie en 1697, à défaut de séminaire, ce collège de l'Oratoire de Boulogne assura aux futurs prêtres le bagage théologique jugé indispensable.

Le collège d'humanités des carmes de Saint-Pol-sur-Ternoise fut, quant à lui, fondé en 1615 et confié aux carmes. Cet établissement ne dispensait pas de cours en philosophie et en théologie. Néanmoins, il forma une grande partie de l'élite saint-poloise et bon nombre d'ecclésiastiques.

L'histoire du collège d'humanités de Calais est faite d'échecs successifs. En 1710, le collège était dirigé par des prêtres jansénistes. En février 1726, l'établissement fut confié aux Minimes.

Les diocésains de Boulogne-sur-Mer pouvaient-ils espérer s'instruire dans les diocèses voisins ?

Les collèges jésuites des environs ceinturaient le diocèse de Boulogne-sur-Mer. La carte scolaire du Nord de la France en 1645 (voir carte n°3) montre la puissance des jésuites dans la région. Dans les territoires sous administration espagnole, en particulier en Flandre et en Artois, l'implantation des jésuites correspond à une stratégie de reconquête religieuse menée par le pouvoir politique. Il n'est donc pas étonnant de constater que les jésuites dirigeaient les collèges des villes d'Aire-sur-la-Lys, d'Arras, de Béthune, d'Hesdin et de Saint-Omer.

Signalons aussi l'existence du collège des boursiers de Saint-Bertin à Saint-Omer. Pour finir, en 1721, fut fondé à Montreuil (diocèse d'Amiens) un petit collège d'humanités tenu par les carmes.

Quelques ecclésiastiques firent une partie de leur scolarité dans les pensionnats de collège. Dans le diocèse de Boulogne, le pensionnat le plus réputé était celui du collège de l'Oratoire de Boulogne.

⁹ A. M. Boulogne-sur Mer, B.B.2, fol. 58 : « *Délibération de donner aux reverends peres de l'oratoire le collège avec le revenu de la prebende preceptoriale et 300 livres par chacun an a prendre sur le revenu de l'hostellerie à la charge d'enseigner gratuitement quatre classes jusques a la Rethorique icelle comprise* ».

Une petite partie des ecclésiastiques faisait des études universitaires.

Quelles furent les universités fréquentées par nos futurs prêtres ? Les grades universitaires parisiens étaient les plus prisés, mais le coût des études dans la capitale du Royaume restreignait les ambitions familiales, les contraignant à envoyer leur fils dans les universités de proximité, c'est-à-dire celle Douai, fondée par Philippe II en 1562 comme bastion de la Réforme catholique.

Cependant quelques-uns étudiaient à Paris. Mais là encore, il semble que les contingents furent très faibles. Véritable marchepied à un bénéfice ecclésiastique aux revenus conséquents, le diplôme universitaire était brigué par les plus ambitieux et les plus riches. Nous pouvons raisonnablement penser que peu ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer allaient quérir des grades universitaires. Les 202 titres sacerdotaux du diocèse de Boulogne-sur-Mer pour la période 1699-1714 précisent que seulement 21 ecclésiastiques (10,39 %) firent des études universitaires (6 à Douai et 15 à Paris), 5 sont qualifiés de maître ès-art et 5 autres de bachelier de l'Université de Paris.

1.3. Le coût des études scolaires et universitaires

Le financement des études était particulièrement dispendieux pour les familles. Les frais de pension et d'alimentation étaient particulièrement onéreux. Nous estimons le coût de l'éducation, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, des humanités à la philosophie au pensionnat du collège de l'Oratoire de Boulogne, à au moins 2300 livres. Si nous ajoutons les frais des études universitaires, de pension, au minimum 300 livres par an, et de scolarité, au minimum 50 livres par an, nous estimons le coût du *quinquennium* à 1750 livres.

En cumulant le coût des études au pensionnat bouloonnais de la sixième à la Philosophie et le coût du *quinquennium*, nous obtenons la somme de 4050 livres. Nous pouvons raisonnablement estimer le coût des études de la 6^{ème} au *quinquennium* à au moins 3000 livres pour un élève externe et à au moins 4050 livres pour un pensionnaire.

Le coût des études était beaucoup plus élevé à Paris. Nous pouvons raisonnablement estimer le coût des études de la 6^{ème} au doctorat de théologie à au moins 4100 livres pour un élève externe et à au moins 5160 livres pour un pensionnaire.

Une certaine aisance financière était, par conséquent, nécessaire aux familles pour payer les études de leurs enfants. Mais l'attribution de bourses permettait à certains parents de financer les études de leurs fils.

Cette éducation facilita grandement le travail de façonnage sacerdotal que le futur prêtre était censé recevoir au séminaire. Mais l'éducation reçue au collège était très différente de celle dispensée dans les séminaires.

II. La formation dans les séminaires

Le Canon XVIII, *Cum adolescentium aetas*, du Décret *De Reformatione* de la 23^e Session du Concile de Trente (1545-1563), sur l'institution des séminaires, le 15 juillet 1563, fut l'une des pièces maîtresses de la Réforme catholique. Ce décret tridentin préconisait le regroupement des ecclésiastiques, des enfants à peine tonsurés aux clercs engagés dans les ordres majeurs, dans un seul établissement. En 1644, Vincent de Paul constatait que cette formule tridentine ne convenait pas. Cependant, ces inconvénients encouragèrent les réformateurs du clergé, tels que Vincent de Paul, Bourdoise, Olier à dédoubler cette structure en petit et grand séminaires. Le premier devait former les enfants, pauvres de préférence, à l'état ecclésiastique ; le second devait préparer les adultes aux ordres, surtout au sacerdoce¹⁰. Par le biais des séminaires, la rénovation du sacerdoce et la véritable formation intellectuelle, spirituelle et pratique du clergé français se mirent en marche. De fait, le succès des séminaires fut rapidement perceptible dès la seconde moitié du XVII^e siècle et réalisa son plein épanouissement au siècle suivant.

L'érection du séminaire du diocèse de Boulogne-sur-Mer fut tardive. Les conflits militaires et leurs conséquences dans la région repoussèrent son ouverture à 1682. Ce qui signifie qu'avant cette date, les ordinands boulonnais se rendaient dans un séminaire proche du diocèse de Boulogne-sur-Mer, voire pour certains à Paris.

Les plus prestigieux d'entre tous furent les séminaires parisiens de la Compagnie de Saint-Sulpice. Faire son séminaire à Saint-Sulpice était un gage d'orthodoxie et un tremplin menant aux plus hautes fonctions de l'Eglise de France. C'était aussi le lieu où se tissaient des liens et clientèles qui perduraient au-delà du séminaire.

Combien d'ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer furent admis à Saint-Sulpice ? Les effectifs du grand séminaire de Saint-Sulpice de 1646 à 1767 montrent que seulement sept Boulonnais y firent un séjour. Le petit séminaire de Saint-Sulpice pour la

¹⁰ Broutin P., *La Réforme pastorale en France au XVII^e siècle*, Paris, Desclée, 1956, t. II, p. 186.

période 1684-1777 forma 46 ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer¹¹. Précisons que ces ecclésiastiques bénéficièrent probablement d'une bourse fondée, en 1722, par un ecclésiastique du diocèse de Boulogne-sur-Mer, Michel Waro.

Ces exemples mettent en exergue un point important, peu d'ecclésiastiques originaires du diocèse de Boulogne-sur-Mer faisaient leur séminaire à Paris.

À partir de 1682, le séminaire boulonnais devint le principal lieu de formation sacerdotale des ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer. En effet, le 3 novembre 1682, l'évêque Le Tonnelier de Breteuil annonçait fièrement l'ouverture du séminaire :

La Providence aiant permis que l'établissement d'un Séminaire, si longtemps et si intimement souhaité par Messieurs nos prédécesseurs, eut enfin son entière exécution, dès la première année de l'Episcopat dont Dieu a honoré notre bassesse, nous n'avons pas eu de soins plus pressans et d'affaire qui nous parut plus importante que de choisir de bons ouvriers tels que nous avons estimé être Messieurs de la Mission de Saint Lazare qui s'appliquent avec un succès extraordinaire dans beaucoup de diocèses à la dévotion et éducation spirituelles de ceux qui doivent être un jour nos coopérateurs en Jésus-Christ par la dignité du sacerdoce¹².

Le contingent annuel de séminaristes boulonnais fut-il important ?

Nous estimons, pour la période 1716-1759, les effectifs annuels du séminaire de Boulogne-sur-Mer à 52 séminaristes. Les capacités d'accueil augmentèrent dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'inventaire du séminaire du 6 septembre 1792 mentionne une quarantaine de chambres affectées aux élèves, et dont plusieurs servaient à loger deux séminaristes.

Des hôtes célèbres firent un séjour au séminaire de Boulogne-sur-Mer. Benoît-Joseph Labre vint à Boulogne-sur-Mer dans l'été de 1769 afin de consulter sur sa vocation¹³. Il logea d'abord chez un parent, le chanoine Flament, dont la maison était située près de la cathédrale. Il fit ensuite une retraite au séminaire sous la conduite de M. Chonnault. Au cours d'une entrevue, Mgr Partz-de-Pressy lui conseilla de se rendre aux Chartreux.

¹¹ Levesque E., *Liste des Anciens élèves du [Petit] séminaire de Saint-Sulpice de 1684 à 1775*, Bulletin de Saint-Sulpice, 1905-1920, 120 p.

¹² A. D. Pas-de-Calais, 1 G. 2 fol. 212 v°.

¹³ Marconi A., *Vie et tableau des vertus de Benoît-Joseph Labre*, Paris, 1785, p. 36.

Le séminaire était un moule clérical destiné à créer et à former les intercesseurs entre le monde céleste et le monde terrestre. En entrant au séminaire, le séminariste ne s'appartenait plus, il faisait don de sa personne à la communauté catholique et commençait une nouvelle vie. Etant donné que la plus grande partie des ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer fut formée par la Congrégation de la Mission, nous avons utilisé des documents lazariques.

L'admission au séminaire ne pouvait se faire sans un ordre écrit de l'évêque ou de ses grands vicaires stipulant que l'ecclésiastique avait passé un examen devant eux et était autorisé à entrer. Le supérieur de l'établissement acceptait l'ecclésiastique envoyé par le prélat mais il devait prendre certaines responsabilités à l'égard des candidats qui leur étaient parfois pratiquement imposés.

Les règlements lazariques demandaient d'entrer au séminaire avec certains livres, vêtements et objets obligatoires¹⁴. Le règlement des Bons-Enfants par exemple stipulait que :

Ceux qui entrent au séminaire doivent avoir surplis, un bonnet carré, un bréviaire, une Bible, un A Kempis, un livre spirituel tout au mois, la théologie d'Abelly, leurs lettres de prêtrise s'ils sont prêtres, leur exeat principalement s'ils sont bénéficiers surtout obligés à la résidence, outre cela, une permission de MM. les grands vicaires de Paris, supposé qu'ils soient curés¹⁵.

Les statuts synodaux boulonnais imposèrent l'obligation « d'un séjour de formation » au séminaire avant chaque ordination. L'admission au séminaire était assujettie à l'acquisition d'un savoir scolaire minimum. En 1701, Mgr Pierre de Langle exigeait des ecclésiastiques qui se présentaient aux Ordres mineurs d'être âgés d'au moins 18 ans et d'avoir achevé leurs cours de philosophie¹⁶. Ce prélat réformateur exigeait pour les Ordres sacrés au moins une année de théologie. En 1744, Mgr de Partz-de-Pressy exigeait des ordinands qu'ils aient effectué deux années de théologie.

La durée des séjours obligatoires au séminaire était prévue par les statuts synodaux. A partir de 1662, la durée de formation dans un séminaire fut de quinze mois. Sous l'épiscopat de Mgr Pierre de Langle, la durée du séjour augmenta, les tonsurés y faisaient un séjour de

¹⁴ Contassot F., *La congrégation de la Mission et les séminaires de France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1968, pp. 106-110.

¹⁵ A. Congrégation de la Mission, *Règlement du séminaire de Messieurs les ecclésiastiques établi à Paris au collège des Bons enfants 1645*.

¹⁶ A. M. Saint-Omer, 10789 85-5, t. 2 : Statuts synodaux du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1701, titre I, article IV.

deux semaines et les candidats aux Ordres mineurs, d'un mois. Le temps de séminaire de ces derniers passa d'un mois à « quelques mois » sous l'épiscopat de Mgr Partz-de-Pressy¹⁷.

Ces quelques mois d'études avant chacun des trois ordres sacrés étaient peu pour acquérir l'ensemble des connaissances ecclésiastiques¹⁸. Remarquons cependant la progressive augmentation de la durée du séjour obligatoire au séminaire, passant de 15 mois et 15 jours en 1662 à plus de 17 mois en 1744. En 1750, Mgr de Partz-de-Pressy prit une initiative importante. L'évêque prit à sa charge la pension, par quartier, des clercs qui acceptaient volontairement de passer plus de 15 mois dans le séminaire boulonnais¹⁹. Ce qui signifie qu'à partir de la moitié du XVIIIe siècle, la durée du séjour dans cet établissement oscillait, selon les clercs, entre 15 et 21 mois.

Signalons aussi une autre obligation épiscopale du XVIIIe siècle. À partir de l'épiscopat de Pierre de Langle, chaque nouveau curé devait effectuer un mois de séminaire avant d'exercer dans sa paroisse.

Ce temps de formation sacerdotale se rapprochait de l'idéal des deux années préconisées par les congrégations ou compagnies qui dirigeaient des séminaires²⁰.

Notons aussi qu'en 1725, l'évêque Jean-Marie Henriau confia l'enseignement de la théologie aux lazaristes du séminaire de Boulogne-sur-Mer. Ceci eut pour corollaire d'augmenter le séjour au séminaire d'au moins une année pour une grande partie des ecclésiastiques qui étaient dans l'impossibilité matérielle d'étudier à Douai ou à Paris.

La plupart des séminaristes étaient internes. Dans la Congrégation de la Mission, le quotidien du séminariste fut soigneusement étudié et codifié par les règlements et les coutumiers²¹. Dès leur entrée dans l'établissement, une lecture obligatoire du règlement était faite aux nouveaux séminaristes : « *Dès leur entrée, ils liront soigneusement et se feront expliquer le présent règlement, afin de le bien pratiquer* »²². Ponctualité et observance rigoureuse du

¹⁷ A. M. Saint-Omer, 10789 85-5, t. 2 : Statuts synodaux du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1744, titre I, article IV.

¹⁸ Degert A., *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, Ed. Beauchesne, 1912, t. 2, p. 11.

¹⁹ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « Le 29 may 1750, receu de Mgr l'évêque pr le Iere fois pour la pension du surplus des 15 mois que les seminaristes passent dans le seminaire 653 livres 6 sols 8 d ».

²⁰ Julia D., « L'éducation des ecclésiastiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », *op. cit.*, pp. 157-158.

²¹ Le coutumier du séminaire de Châlons-sur-Mer définit le mot *coutumier* ainsi : « *contenant en abrégé tout ce que cette maison a coutume de pratiquer pendant l'année tant pour l'extérieur et le temporel, que pour le spirituel, soit pour les choses ordinaires, particulièrement à l'égard des festes, processions, cérémonies et services d'obligation, soit à raison du Diocèse ou de cette maison et séminaire de Chalons* ». La tenue d'un coutumier était obligatoire et était soumise à des contrôles périodiques.

²² *Règlement du séminaire de Messieurs les ecclésiastiques établi à Paris au collège des Bons enfants 1645.*

règlement étaient exigées et pour ne pas l'oublier une lecture bimensuelle était faite. Par la suite, l'usage s'établit d'une lecture mensuelle. L'emploi du temps du séminariste fut soigneusement détaillé :

Se lever à 4 heures, s'offrir à Dieu, faire son lit (...)

A 4h30, l'oraison en commun au lieu à ce destiné jusqu'à 5h15, ensuite les Litanies de Jésus et l'angelus. Immédiatement après réciter au même lieu Prime, Tierce, Sexte et None, et ensuite se retirer en sa chambre pour étudier ; ceux pourtant qui ne sont pas obligés au bréviaire vont en leur chambre étudier avant qu'on commence les petites heures.

A 6h45 se rendre au signal de la cloche au lieu ordinaire pour la première leçon.

A 8h15 jusqu'à 9h30, les prêtres vont dire la Messe, et les clerics l'entendre ou servir, selon l'ordre qui leur est assigné, et après, se préparer à la leçon suivante qui se fait.

A 9h30, le 2eme leçon.

A 11h, l'examen particulier dans le lieu assigné ; ensuite le dîner, la visite du S. Sacrement et la récréation aux lieux assignés selon le temps et la saison dans le jardin ou dans certaines salles et non ailleurs.

Après-Midi. – A 12h45 dès qu'on entendra la fin de la récréation, partir en silence et se rendre en diligence au lieu destiné pour apprendre le chant ou exercer les cérémonies selon les académies qui leur seront assignées et puis s'en retourner dans sa chambre étudier.

A 2h, Vêpres et Complies dans la chapelle ordinaire où se trouvent tous ceux qui sont obligés à l'office, et ensuite retourner en sa chambre pour se préparer à la leçon.

A 2h45, la 3eme leçon jusqu'à 4 heures.

A 4 h 15, la dernière leçon jusqu'à 5 h 30²³.

A 5 h 30, Matines et Laudes pour le lendemain et l'examen particulier ; si elles sont dites avant 6 h 30 se retirer en sa chambre.

A 6h30, l'examen particulier au lieu assigné, souper. Ensuite la récréation dans les lieux à ce destinés selon la saison.

A 8h15, l'examen général, les prières et la lecture du sujet de la méditation pour le lendemain, tous en commun dans l'église.

Après, se retirer en silence dans sa chambre et lire quelque livre spirituel ou s'occuper de Dieu par quelque bonne pensée, jusqu'à ce que le premier signal de la retraite soit donné, et alors se disposer pour le coucher en sorte qu'on soit au lit et la chandelle éteinte au dernier signal qu'on sonne précisément à 9 heures²⁴.

Au cours du XVIII^e siècle, plusieurs séminaires modifièrent leur règlement et des modifications substantielles furent apportées à l'emploi du temps de la journée. Il y avait une journée de congé hebdomadaire, appelée jour de récréation, ordinairement le mercredi.

Des règles comportementales étaient à respecter notamment la modestie ecclésiastique. La tonsure ou couronne devait être rafraîchie tous les samedis et les veilles de fêtes, et être d'une grandeur proportionnée à l'ordre qu'on avait reçu. Politesse et règles de bienséance étaient également réglementées. Des règles de politesse à l'attention des élèves furent

²³ Le règlement précise : « Il est à noter qu'encore qu'il y ait quatre leçons par jour, ce n'est pas à dire que tous doivent aller à toutes, mais seulement à deux ou trois, chacun choisissant celles qui lui sont les plus convenables selon l'avis du directeur ».

²⁴ Règlement du séminaire de Messieurs les ecclésiastiques établi à Paris au collège des Bons enfants 1645.

instituées. On ne devait pas nommer ses confrères sans faire précéder leur nom du titre de « Monsieur ». Le tutoiement était interdit. En cas de non respect du règlement, d'infractions ou de faute grave, les séminaristes pouvaient être exclus de l'établissement.

Les séjours obligatoires au séminaire étaient payants. Peut-on évaluer le coût de la formation reçue dans les séminaires lazariques et en particulier dans celui de Boulogne-sur-Mer ?

Pour subvenir à leurs frais d'entretien et de formation sacerdotale, les séminaristes étaient tenus de payer une pension, dont le taux était généralement fixé par l'évêque en accord avec le supérieur du séminaire, au début de chaque année. Le montant des pensions dépendait pour une part des ressources, dont pouvait disposer le séminaire, soit en biens fonciers, fermes et domaines, soit en fondations, unions de bénéfices, etc, dont les revenus servaient à l'entretien du séminaire. Il s'avère difficile d'évaluer avec exactitude la pension des séminaristes boulognais parce que chacune était fixée en fonction des ressources du clerc. Nous pouvons cependant proposer une estimation moyenne pour le XVIII^e siècle. Au séminaire de Boulogne-sur-Mer, la pension se payait par quartier, de 55 à 60 livres de 1716 à 1719 ; de 65 à 70 livres de 1720 à 1737 ; de 75 livres à partir de 1738, de 80 livres à partir de 1740. Le prix du quartier diminua à 70 livres à partir de 1750 et passa à 75 livres en 1755.

Tableau
Estimation du prix de la pension au séminaire de Boulogne-sur-Mer
(1716-1759)

Périodes	Prix du quartier de séminaire	Prix annuel
1716 à 1719	de 55 à 60 livres	De 165 à 180 livres
1720 à 1737	de 65 à 70 livres	De 195 à 210 livres
1738 à 1739	75 livres	225 livres
1740 à 1749	80 livres	240 livres
1750 à 1754	70 livres	210 livres
1755 à 1759	75 livres	225 livres

Selon les diocèses, le paiement de la pension se faisait en partie dès l'entrée au séminaire, le reste avant de le quitter ; quelquefois on accordait la faculté de se libérer de sa dette après la sortie.

En plus de la pension, chaque séminariste devait effectuer une retraite de quelques jours avant de recevoir la tonsure et des ordres mineurs et majeurs. Ces retraites avaient un coût. Nous estimons pour le XVIII^e siècle, le coût moyen des retraites de la tonsure à la prêtrise à une cinquantaine de livres.

Les séjours au séminaire pouvaient constituer de lourdes dépenses pour les familles. N'oublions pas que ces frais s'ajoutaient à ceux de l'éducation scolaire reçue au collège et pour certains à l'Université. La plupart des séminaristes bénéficiaient du soutien financier de leurs parents ou de leurs frères et sœurs.

Effectuer le séminaire à Paris coûtait beaucoup plus cher.

Le coût du séminaire était, on le voit, susceptible d'empêcher les vocations des clercs issues de familles aux ressources limitées. Comment faciliter l'entrée des séminaires aux ecclésiastiques d'origine modeste ? Les prélats boulonnais ne souhaitaient qu'aucun clerc de vocation sérieuse et de bonne volonté ne fût arrêté à la porte du séminaire pour motif de pauvreté. Aussi le nombre de pensions octroyées aux ecclésiastiques pauvres du diocèse était important et dans la réalité de nombreux séminaristes ne payaient pas la pension entière. Les libéralités des évêques de Boulogne-sur-Mer en faveur de cette catégorie de clercs sont à souligner. Il semblerait que Pierre de Langle ait mis en place un système de pensions gratuites pour les ecclésiastiques de son diocèse. En 1720, 4650 livres étaient consacrées à ces pensions²⁵. En sachant que le prix de la pension était de 65 livres par quartier, le séminaire et l'évêque disposaient de 71,58 quartiers, soit la formation complète, de la tonsure au sacerdoce, de six clercs. Mgr Partz-de-Pressy finança de nombreuses pensions. Il attachait une grande importance à la formation des diacres. En 1750, Mgr de Partz-de-Pressy prit une initiative importante. Les statuts synodaux obligeaient les ecclésiastiques à passer au mois 15 mois dans le séminaire de Boulogne-sur-Mer. L'évêque prit à sa charge la pension des clercs qui passaient plus de 15 mois dans le séminaire boulonnais.

Souhaitant un recrutement local, les évêques de Boulogne-sur-Mer multiplièrent les initiatives à la fondation de bourses. Ils furent secondés par de généreux donateurs laïcs et ecclésiastiques.

Tous ces exemples permettent d'estimer, pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, le coût de la formation au séminaire de Boulogne-sur-Mer, de la tonsure à la prêtrise. A partir de 1750, les clercs devaient effectuer un séjour de 22 mois au séminaire. La pension pour cette

²⁵ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « Mars 1720, plus receu quatre mils six cent cinquante livres pr restant du remboursement de 2000 écus que le clergé du Diocèse a fait au séminaire. Cette somme appartient aux pensions gratuites ».

période était d'environ de 385 livres. Il faut ajouter le prix des retraites avant chaque ordination que nous avons évalué à un total de 50 livres. La formation d'un prêtre au séminaire de Boulogne-sur-Mer était donc d'un minimum de 425 livres auxquelles il faudrait ajouter les frais vestimentaires, de vin supplémentaire et des livres à acheter.

Quel enseignement était dispensé dans le séminaire janséniste de Boulogne ?

III. L'enseignement dans le séminaire de Boulogne-sur-Mer

3.1 Un enseignement janséniste sous l'épiscopat de Pierre de Langle (1698-1724)

La formation janséniste des séminaristes commençait déjà au collège de l'Oratoire de Boulogne-sur-Mer. Quels livres étaient utilisés pour la formation des séminaristes sous l'épiscopat de Pierre de Langle ? L'achat des livres du séminaire était subordonné au choix ou à l'approbation de l'évêque. Mgr de Langle ne se priva pas de ces prérogatives pour introduire dans l'enceinte du séminaire des ouvrages jansénistes. La correspondance de cet évêque apporte des précisions sur le contenu de l'enseignement dispensé au séminaire de Boulogne-sur-Mer. Ce prélat regardait la Sainte Écriture et les écrits des Pères de l'Église comme les seules véritables sources de la doctrine catholique. De là, les soins particuliers qu'il apporta pour se former une bibliothèque importante, composée surtout d'ouvrages sur la Sainte Écriture et des Pères de l'église²⁶. Il fit de même pour son séminaire. Le 16 septembre 1711, Mgr de Langle fit part à son homologue de Châlons qu'il utilisait dans son séminaire la théologie de M. Habert. La théologie de Châlons : *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminarium Catalaunensis*, publiée à Paris en 1709, avait pour auteur Louis Habert. Cette théologie de Châlons fut introduite dans plusieurs séminaires jansénistes. La théologie de M. Habert remplaçait l'ouvrage de Jacques Dumets, docteur en Sorbonne et professeur de théologie morale au séminaire de Saint Nicolas-du-Chardonnet, qui avait édité entre autres ouvrages : "*Clavis theologiae practicae tripartitae*", en 4 vol. in-12 (ed. 1654, 1663, 1674). Citons également l'édition en trois volumes de 1682 : *Clavis theologiae theoreticae bipartitae. Prima pars de Deo uno et trino angelorum et hominum creatore, complectens quatuor tractatus*, Paris, St. Michallet.

²⁶ Lambry Ch., *Les Évêques de Boulogne*, Boulogne-sur-Mer, Extrait de la Voix de Saint-Nicolas (1917-1923), t.1, 1922, p. 196.

Le registre de comptes des prêtres de la Mission de Boulogne-sur-Mer (1715-1771), conservé aux archives départementales du Pas-de-Calais, sous la côte 25 G 1, apporte également quelques éléments de réponse en mentionnant quelques achats et titres de livres pour la période s'étalant de mai 1717 à août 1723²⁷. Le registre mentionne parfois le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage. En mai 1717, le Rationnaire du jésuite Denis Petau (1559-1651), un des grands savants et théologiens du XVIIe siècle, fut acheté au prix de 4 livres et sols l'unité²⁸. Notons en juin 1721, les achats d'un catéchisme ; en mai 1722 celui d'un bréviaire romain²⁹ ainsi qu'un autre bréviaire³⁰ et en juin 1722, « un tome de Bence »³¹. L'évêque contribuait aussi financièrement à l'achat de livres. Pierre de Langle acheta des ouvrages pour son séminaire. Ainsi, il est inscrit sur le registre des recettes du séminaire, à la date du 8 août 1723 : « *receu de Monseigneur l'evêque de boulogne pour des Nouveaux Testaments qu'on luy a fait venir de Paris : 181 livres 16 sols* »³².

L'analyse de ce registre montre que la plupart de ces achats concernait des livres classiques et sans lien direct avec la querelle de la bulle *Unigenitus* mais la crise janséniste transforma le séminaire de Boulogne-sur-Mer en lieu de formation ultramontain.

3.2 Un enseignement ultramontain sous les épiscopats suivants (1724-1789)

En décembre 1724, Mgr Henriau établit des classes de théologie dans son séminaire, à ses frais et dépens. L'enseignement de la théologie au séminaire commença à la fin de l'année 1725. A cette date, le séminaire de Boulogne-sur-Mer devenait, non seulement un temps de préparation aux ordres et au ministère, mais un lieu d'enseignement de la théologie.

Le retour à l'orthodoxie souhaité par le prélat Henriau se manifesta par l'achat d'ouvrages qui avaient fait leurs preuves³³. La théologie morale de Bonal fut enseignée dans le séminaire. Le cours de théologie morale de Bonal, rédigé en français, connu dès les années

²⁷ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : Registre de comptes des prêtres de la Mission de Boulogne-sur-Mer (1715-1771).

²⁸ Le titre exact de l'ouvrage est : *Rationarium temporum in partes duas, libros decem distributum, in quo aetatum omnium sacra profanaque historia chronologicis probationibus munita summatim traditur*, Parisiis, S. Cramoisy, 1633, 2 tomes en 1 vol. plusieurs éditions aux XVIIe et XVIIIe siècles.

²⁹ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « *11 may 1722 : j'ay receu douze livres pour le prix d'un bréviaire romain qui étoit des livres de feu M. Renauld* ».

³⁰ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « *11 Mai 1722, cinq livres pour prix de deux livres que Mr Lamy a payé à paris, scavoit un breviaire laiue et des livres* ».

³¹ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « *Le 15^e juin 1722, receu de Mr Danel pr un tome de Bence quil a perdu, 1 livre 10 sols* ».

³² A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : août 1723.

³³ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « *Le 31 aoust 1730, receue de Mr Bois pr un jansenius in Evangelia, 3 livres 10 sols* ».

1650, un large succès dans les séminaires³⁴. En octobre 1729, le séminariste Bourgois reçut, après avoir versé au comptable du séminaire 2 livres 10 sols : « *un exemplaire de la theologie de Bonal en 2 tomes* »³⁵. Pour l'apprentissage des cérémonies, signalons dès 1729, les achats suivants :

*Le 18 Juillet 1729, receu de Mr Cadet pr le manuel des Ceremonies, 3 livres 6 sols ; le 30 octobre 1731, receu de Mr Fiolet pour un manuel des ceremonies romaines, 3 livres 6 sols, Le 8 Décembre 1733, pour 2 t. des ceremonies ecclésiastiques, 3 livres 6 sols*³⁶.

Il s'agit vraisemblablement d'un des ouvrages classiques de la Congrégation de la Mission et en l'occurrence ici celui de M. Alméras, supérieur de la Mission qui fit imprimer en 1662 un *Livre sur les cérémonies* qu'il envoya à toutes les maisons de la Congrégation en deux exemplaires. Lorsque la première édition fut épuisée, M. Alméras en fit faire une nouvelle dont, le 1^{er} avril 1670, il envoya un exemplaire aux maisons. Le livre portait alors ce titre : *Manuel des cérémonies romaines*³⁷.

Sous l'épiscopat de Mgr D'Hervilly de Devise, le registre de comptes des prêtres de la Mission de Boulogne-sur-Mer (1715-1771) mentionne quelques achats et titres de livres pour la période s'étalant de août 1739 à décembre 1742. Sous l'épiscopat de cet évêque furent achetés des livres dont les titres ou les raisons sont parfois précisés dans le registre des recettes du séminaire boulonnais. Les ouvrages classiques destinés à un apprentissage pratique des ecclésiastiques prédominent ; signalons le *Livre des cérémonies, un manuel des Cérémonies romaines, des Exhortations aux malades en 2 vol., Une instruction à la pénitence, la Conduite des Confesseurs, une Instruction des Confesseurs*³⁸. Les ouvrages de théologie d'Honoré Tournely devinrent obligatoires. Signalons les acquisitions suivantes :

*Novembre 1740, receu le mois dernier de Mr Butel pour 48 tomes du Traité de la Grace par Mr Tourneli, à 52 sols le Tome, 124 livres 16 sols ; Le 29 Octobre 1742, receu pr 4 tomes de Théologie, 9 livres*³⁹.

³⁴ *Le cours de théologie morale, dans lequel les cas de conscience sont amplement enseignés et la pratique nécessaire aux Pasteurs des âmes et à toute sorte de personnes, tant ecclésiastiques que séculières, divisé en deux tomes, composé par M. Raymond Bonal, prestre et docteur en théologie. A Toulouse, 1651.*

³⁵ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : Octobre 1729.

³⁶ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1.

³⁷ *Recueil des principales circulaires, op. cit., t. I, pp. 110-111.*

³⁸ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « *Novembre 1738, receu pour des livres de ceremonies, 9 livres 18 sols ; Decembre 1740, le 2 receu de Mr Le Clercq pour un exemplaire des Exhortations aux malades en 2 vol., 4 livres ; Le 4 receu pour une instruction à la pénitence, 2 livres ; Plus de Mr pr restant de sa pension 35 sols 9 deniers et pr une instruction à la pénitence 2 livres, en tout, 3 livres 15 sols 9 d ; Janvier 1741, 2 exemplaires de la Conduite des Confesseurs, 4 livres ; Avril 1741, 30^e pension des séminaristes et pr une instruction de la penitence en tout, 438 livres 13 sols 3 d ; May 1741, receu pour des Conduites des confesseurs, 18 livres ; Juin 1741, 23^e pr une instruction des Confesseurs, 2 livres ; Fevrier 1742, 27^e receu en différentes fois pr des instructions de la penitence, 10 livres, Mai 1742, le 21 pr un manuel des Cérémonies romaines, 3 livres 6 sol ».*

³⁹ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1.

Honoré Tournely, théologien français de la Sorbonne (1658-1729) combattit les thèses jansénistes. Il était regardé comme un des plus habiles théologiens de son temps. De 1725 à 1729, Tournely publia un cours de théologie qui jouissait d'une grande réputation au XVIIIe siècle.

L'histoire biblique était également enseignée. Mentionnons en août 1739, l'achat de l'*Histoire du peuple de Dieu*⁴⁰.

Cet enseignement d'une parfaite orthodoxie se poursuivit sous le long épiscopat de Mgr Partz-de-Pressy. Le registre de comptes des prêtres de la Mission de Boulogne-sur-Mer mentionne quelques achats et titres de livres pour la période s'étalant de janvier 1743 à septembre 1759. La formation pratique des ecclésiastiques était facilitée par des ouvrages conçus à cet effet, citons les acquisitions suivantes : *Instructions sur le sacrement de pénitence ; Livrets sur les principaux devoirs d'un bon curé ; Conduites des Confesseurs et des devoirs d'un bon curé, un Sermonaire*⁴¹. Le séminaire organisa de novembre 1757 à octobre 1758 une large souscription pour « un dictionnaire de cas de conscience ». Début novembre 1758, la souscription atteignait 257 livres.

Au XVIIIe siècle, le séminaire de Boulogne-sur-Mer forma un clergé mieux armé intellectuellement et spirituellement qu'au siècle précédent. Notons cependant qu'un fléchissement de la discipline se produisit dans les séminaires lazaristes vers le milieu du XVIIIe siècle⁴². Mais globalement, le séminaire permit aux évêques boulonnais de contrôler et d'organiser la formation de leur clergé.

Conclusion :

Le clergé du diocèse de Boulogne-sur-Mer de la fin du XVIIIe siècle n'était plus celui qui, au début du XVIIe siècle, souffrait d'une grande médiocrité tant morale que spirituelle. Les déficiences les plus répandues étaient résorbées, telles que le laisser aller dans la tenue extérieure, la fréquentation des cabarets, etc. Le clergé était beaucoup mieux formé et plus

⁴⁰ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « Le 14 aoust 1739, receu pour l'histoire du peuple de dieu, dix escus ».

⁴¹ A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « Avril 1744, receu pour des instructions sur le sacrement de pénitence, et pour des livrets sur les principaux devoirs d'un bon curé, 19 livres 11 sols 3 d ; Le 8 Octobre 1744, pr des Conduites des Confesseurs et des devoirs d'un bon curé, en différentes fois, 15 livres 6 sols ; Février 1745, pour des pierres d'autel et des instructions de la pénitence, 15 livres 10 sols ; Mars 1746, receu en différentes fois par le passé pr des conduites des confesseurs et pierre d'autel, 15 livres 8 sols ; Le 19 février 1747, pr une pierre d'autel et des instructions pour les confesseurs, 13 livres 14 sols ; Le 31 May 1759, reçu pr restant de l'assemblée en achat d'un Sermonaire, 6 livres ».

⁴² Degert A., *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Editions Beauchesne, Paris 1912, t. 2, p. 63.

uni. Dans la plupart des diocèses de France, cette unité s'opéra à la fin du XVII^e siècle ou dans la première partie du XVIII^e siècle. Dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, nous la situons sous l'épiscopat de Mgr Partz-de-Pressy, c'est-à-dire après l'épiscopat janséniste de Mgr Pierre de Langle et la répression anti-janséniste menée par Mgr. Jean-Marie Henriau.

La typologie du bon prêtre boulonnais à la fin du XVIII^e siècle est la suivante :

- il est, le plus souvent, issu de l'élite de la société rurale,
- l'amélioration du niveau de vie et du niveau d'instruction l'ont élevé dans la hiérarchie sociale,
- la réforme catholique et l'action de l'épiscopat eurent pour effet de le couper de la vie profane. Il porte la tonsure et la soutane. Il est profondément convaincu de la dignité de son sacerdoce. Conviction qu'il a apprise lors de sa formation ecclésiastique.

La Révolution française bouleversera le monde de ces ecclésiastiques.